



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alpinisme

Question écrite n° 111368

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la dangerosité des grandes expéditions françaises d'alpinisme à l'étranger. En effet, les alpinistes français sont réputés au niveau international comme des sportifs renommés pour leur courage exceptionnel. Depuis les Frison Roche, Mazeaud, Rébuffat, nos alpinistes ont bravé les distances et les hauteurs au risque de leur vie dans des situations périlleuses, qui ont prouvé la nécessité d'une forte protection et d'une couverture de sécurité civile permanente. Cette particularité n'est pas toujours mise en place, ce qui peut entraîner des drames. Il conviendrait donc pour les pouvoirs publics français de se pencher sur cette question, avec les pays d'accueil, où sont localisées les montagnes choisies pour ces expéditions. Il lui demande donc quelles dispositions il compte prendre sur ce dossier, avec son collègue chargé des affaires étrangères et le mouvement sportif international.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111368

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12356